

*Administration du pétrole—Loi*

mêmes normes de conduite des législatures que celles auxquelles les citoyens s'attendent les uns des autres?

J'en viens maintenant à une autre question sur laquelle je ferai certains commentaires généraux plus tard. Je me demande: comment toute cette question se rattache-t-elle aux changements des conditions mondiales dans le domaine de l'énergie et à la situation dans laquelle sont aujourd'hui pris les pays en voie de développement parce qu'ils ne peuvent payer les prix élevés des produits dont ils ont besoin pour leur production agricole? Ma foi, à mesure que le prix des produits a grimpé et que la poussée inflationniste s'est aggravée un peu partout, nous avons été témoins d'une tendance de plus en plus marquée chez bien des pays, tant développés qu'émergents, de prendre tout ce qu'ils peuvent pour protéger leur propre situation sans égard au prix qu'il en coûte aux autres. On ne se soucie guère des étrangers dans le monde aujourd'hui. Il me semble que ce débat sur les ressources non renouvelables au Canada reflète beaucoup ce climat politique hostile qui règne au plan international.

Les pays industrialisés hésitent à fournir l'aide qu'il faudrait pour répondre aux besoins du tiers monde; les pays de l'OPEP se montrent peu disposés à partager leur nouvelle abondance avec les pays moins fortunés du monde, et bien des pays en voie de développement sont peu enclins à entreprendre les réformes sociales qui leur aideraient à améliorer leur propre sort. A une époque où le besoin de collaboration internationale n'a jamais été aussi grand et où les problèmes d'accroissement démographique, de production agricole, de pauvreté et d'exploitation des ressources n'ont jamais été aussi importants, il y a un manque manifeste de préoccupation, un manque d'empressement à aider.

Par contre, il est également juste de dire qu'il sera difficile à tous les pays qui connaissent de grands problèmes économiques et autres d'aider les autres. Les États-Unis, par exemple, qui auront déboursé quelque 25 milliards de dollars en 1974 pour importer du pétrole, seront évidemment moins disposés psychologiquement à aider les pays moins fortunés. Dans la mesure où nous pouvons, au Canada, éviter ou, au moins, diminuer les difficultés à venir dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole et en gaz ou ailleurs, grâce à une planification intelligente, vaste et à long terme, nous serons alors mieux placés pour prodiguer notre aide aux pays en voie de développement.

Autrement dit, il faut d'abord mettre de l'ordre dans notre maison, si nous devons travailler avec efficacité en dehors du Canada et assumer nos responsabilités internationales. Il est bien difficile de faire parvenir aux nations qui souffrent de la faim le blé que nous avons promis, si, à cause des grèves, il ne peut traverser le Canada ou emprunter la voie maritime du Saint-Laurent. Il est bien difficile d'envisager notre participation à un accord international sur l'énergie, quand nous sommes incapables de régler un conflit interne dans ce domaine. En un mot, puisque la confiance qu'avaient le particulier et l'entreprise privée dans les qualités d'intelligence et de direction de nos corps législatifs a été ébranlée, tant que nous n'aurons pas réparé ce tort fait au Canada, il nous sera extrêmement difficile de rassembler les moyens d'aider les membres de la société mondiale qui ont de plus en plus

[M. Roche.]

besoin de cette aide et qui sont de moins en moins disposés à l'attendre.

J'en arrive maintenant à une autre question: Comment concilier les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, comment les amener à travailler ensemble? Ce débat sera d'une certaine façon académique dans dix ans, tout au moins pour ce qui est du pétrole. A cette époque, les exportations de pétrole auront probablement pris fin et le prix du pétrole au Canada sera égal au prix mondial ou très proche de lui. Ce pronostic peut ne pas nous plaire, mais il semble fidèle à notre interprétation actuelle de la situation des approvisionnements. Pour l'instant, en supposant que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'entendre à l'amiable, une grande souplesse est encore possible dans le règlement de cette question. Par contre, si le problème est porté devant les tribunaux, une des parties, en tout état de cause, gagnera, et l'autre perdra. Cette éventualité laisserait certainement moins de souplesse dans le règlement des difficultés et, de toute façon, tout dépendrait de l'existence ou de l'absence de grandeur d'âme chez le vainqueur.

A mon avis, la souplesse actuelle des négociations est un atout. Selon moi, un jugement des tribunaux en faveur de l'une ou l'autre partie ne saurait engendrer la compréhension; il pourrait au contraire créer une certaine amertume que nous pouvons éviter, du moins pour l'instant. En ce qui concerne la conciliation des intérêts et des attributions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, j'estime que les deux échelons peuvent, dans une certaine mesure, justifier leur revendication de certaines de ces recettes tout à fait imprévues jusque-là. Il leur incombe de ne pas trop exiger; ils doivent s'assurer qu'ils ne nuisent pas à l'entreprise privée; ils ne doivent pas être tentés de contrôler tout ce qui est à leur portée. Je répète qu'on doit permettre aux citoyens d'un pays démocratique de vivre avec le minimum de lois nécessaires pour assurer un bon gouvernement.

Je vois qu'il est 5 heures, monsieur le président, et je suis prêt à attendre après la pause pour terminer mes observations. J'aimerais que le ministre revienne à 8 heures parce que je voudrais qu'il réponde aux questions détaillées que j'ai l'intention de lui poser.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur le président, je m'excuse mais je n'ai pas entendu le député. Peut-il répéter ce qu'il a dit.

**M. Baldwin:** Il a dit qu'il espérait que vous reviendriez à la Chambre après un bon souper et que vous lui répondriez gentiment.

● (1700)

**M. Macdonald (Rosedale):** Je dois rencontrer les ministres provinciaux ce soir, mais je remettrai cette réunion pour venir entendre l'honorable représentant.

**Le président:** Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil pour que la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)